Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2026 • Amérique du Nord • Jour 2

Code sujet **26-HGGSPJ2AN1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Sujet au choix parmi les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Permanences et mutations des formes de guerre
1 réponses • sujet p. 3–5

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

10 points

Sujet au choix parmi les sujets 1 et 2

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : « La mémoire des conflits : un enjeu pour les sociétés. »

Sujet de dissertation 1 : « La mémoire des conflits : un enjeu pour les sociétés. »

Problématique : Comment les mémoires des conflits, multiples et parfois concurrentes, contribuent-elles à construire les sociétés tout en suscitant des enjeux de reconnaissance, des débats et des usages politiques du passé ?

Plan argumenté :

1. **Des héritages qui façonnent les identités collectives :** les conflits laissent des traces durables et leurs souvenirs sont transmis par les témoins, les familles, l'école, les commémorations et les lieux de mémoire.
2. **Des mémoires plurielles, objets de reconnaissance et de conflits :** les groupes n'ont pas vécu les conflits de la même manière ; le choix des mots, la reconnaissance des victimes et l'établissement des responsabilités deviennent des enjeux politiques et judiciaires.
3. **Traiter le passé pour construire l'avenir :** le travail historique, la justice, les commémorations et les démarches de réconciliation permettent d'affronter les héritages, sans faire disparaître toutes les divergences.

Rédaction :

La fin des combats ne met pas nécessairement fin aux effets d'un conflit. Les morts, les traumatismes, les déplacements de population et les responsabilités disputées peuvent marquer durablement les individus et leurs descendants. La mémoire désigne la manière dont des personnes ou des groupes se souviennent du passé et lui donnent un sens ; elle est sélective et varie selon les expériences. Elle ne se confond pas avec l'histoire, qui est une démarche critique fondée sur la confrontation des sources. Les sociétés héritent donc de mémoires multiples, parfois partagées, parfois concurrentes. Leur traitement engage des questions essentielles : comment transmettre le passé, reconnaître les victimes et les responsabilités, et construire un avenir commun sans imposer un récit unique ?

Les mémoires des conflits sont d'abord des héritages qui contribuent à la construction des identités collectives. Les monuments aux morts et les commémorations de la Première Guerre mondiale entretiennent le souvenir des combattants et des pertes. En France, le 11 novembre est une journée nationale de commémoration de l'armistice de 1918. Mais un même conflit ne produit pas une mémoire homogène : soldats, civils, familles endeuillées et anciens combattants n'en ont pas la même expérience. Les souvenirs évoluent aussi au fil des générations et à mesure que des témoignages sont rendus publics.

La transmission emprunte de nombreux canaux : familles, témoins, école, cérémonies, monuments, musées et œuvres culturelles. Les témoignages des survivants de la Shoah ont notamment contribué à transmettre la mémoire de la persécution et de l'extermination des Juifs d'Europe par l'Allemagne nazie et ses complices. Les commémorations donnent une place particulière à certains événements, dates et lieux ; elles contribuent ainsi à définir ce qu'une société souhaite retenir de son passé. Cette transmission peut renforcer un sentiment d'appartenance, mais elle révèle aussi des fractures lorsque des groupes estiment que leur expérience a été oubliée ou minorée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La reconnaissance des faits et des responsabilités constitue ainsi un enjeu politique et judiciaire. Le 16 juillet 1995, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vélodrome d'Hiver de juillet 1942, au cours de laquelle la police française arrête des Juifs, ensuite déportés. Cette prise de parole marque une évolution importante de la mémoire publique de la Seconde Guerre mondiale. Autre exemple, le Parlement français adopte, le 18 octobre 1999, une loi employant officiellement l'expression « guerre d'Algérie » pour désigner le conflit qui s'est déroulé de 1954 à 1962. Le choix des mots et la reconnaissance d'expériences auparavant peu présentes dans le récit public sont eux-mêmes des enjeux mémoriels.

Ces évolutions n'effacent pas les désaccords. Les mémoires de la guerre d'Algérie sont diverses : elles comprennent notamment celles des anciens combattants, des appelés, des pieds-noirs, des harkis et des Algériens. Les violences, les exils et les expériences vécues rendent difficile l'élaboration d'un récit commun. Plus largement, une mémoire officielle peut être contestée si elle semble taire des victimes ou minimiser des responsabilités. Des acteurs politiques peuvent aussi mobiliser le passé pour renforcer une identité collective, légitimer une revendication ou désigner un adversaire. La mémoire devient alors un enjeu de pouvoir.

Pour affronter ces héritages, les sociétés peuvent associer reconnaissance, recherche historique et justice. L'histoire ne remplace pas la parole des témoins : elle la confronte à d'autres sources et la contextualise, afin de distinguer les faits établis des interprétations. En Afrique du Sud, la Commission vérité et réconciliation, créée par une loi de 1995 et mise en place à partir de 1996 après la fin de l'apartheid, cherche à établir publiquement des faits relatifs aux violences passées dans le contexte de la transition politique. Cette démarche illustre une volonté de traiter le passé pour construire un avenir commun. Elle ne signifie toutefois ni que toutes les blessures sont guéries ni que toutes les demandes de justice sont satisfaites.

Les commémorations, les lieux de mémoire et l'enseignement contribuent également à la transmission, à condition que la mémoire ne soit pas figée en un récit incontestable. Le débat public permet de faire entendre des expériences différentes et de les confronter aux connaissances établies. L'apaisement ne suppose pas nécessairement que tous les groupes partagent la même interprétation ; il repose plutôt sur la reconnaissance des victimes, l'examen des responsabilités et la possibilité de discuter les désaccords à partir de faits vérifiés.

Conclusion : Les mémoires des conflits sont un enjeu majeur pour les sociétés parce qu'elles transmettent des expériences, contribuent aux identités collectives et posent la question de la reconnaissance des victimes et des responsabilités. Leur pluralité peut aussi nourrir des conflits de mémoire et des usages politiques du passé. Le travail historique, la justice, les commémorations et les démarches de réconciliation aident les sociétés à affronter ces héritages, sans faire disparaître toutes les divergences.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les mémoires des conflits sont à la fois des héritages identitaires, des enjeux de reconnaissance politique et judiciaire, et des sources possibles de divisions. Leur confrontation avec le travail historique et la justice aide les sociétés à traiter le passé, sans effacer la pluralité des expériences.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : « Acteurs et échelles de la lutte contre le changement climatique. »

Sujet de dissertation 2 : « Acteurs et échelles de la lutte contre le changement climatique. »

Problématique : Comment la diversité des acteurs et des échelles permet-elle d'organiser la lutte contre le changement climatique, et quelles difficultés limitent la coordination et l'efficacité de leurs actions ?

Plan argumenté :

1. **À l'échelle mondiale, les États construisent des cadres de coopération :** les accords internationaux organisent l'action commune, mais les États débattent du partage des efforts et leurs engagements ne suffisent pas toujours à atteindre les objectifs.
2. **Les échelles régionale, nationale et locale traduisent les objectifs en politiques :** organisations régionales, États et collectivités disposent de leviers complémentaires, mais leur action dépend de leurs compétences, de leurs moyens et de l'acceptation sociale.
3. **Les acteurs non étatiques contribuent à l'action et au débat :** entreprises, scientifiques, ONG et citoyens peuvent accélérer les transformations, tandis que la diversité de leurs intérêts et de leurs moyens pose la question de la cohérence et de l'équité.

Rédaction :

Le changement climatique est un phénomène mondial : les émissions de gaz à effet de serre produites dans un territoire contribuent à un réchauffement qui ne s'arrête pas aux frontières. Pourtant, les effets du changement climatique et les capacités à y répondre sont inégalement répartis. La lutte climatique comprend notamment l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions et la préservation des puits de carbone, et l'adaptation aux conséquences présentes ou attendues. Elle mobilise des acteurs publics et privés à différentes échelles. Il faut donc comprendre comment leurs actions peuvent se compléter alors que leurs responsabilités, leurs moyens et leurs intérêts diffèrent.

À l'échelle mondiale, la coopération repose d'abord sur les négociations entre États. Adoptée en 1992, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques fournit un cadre commun et organise les conférences des parties, ou COP. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, fixe des objectifs de réduction juridiquement contraignants pour les pays développés qui y sont soumis ; il ne place toutefois pas tous les grands émetteurs sous des obligations identiques. L'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, vise à maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Les États présentent des contributions déterminées au niveau national, qu'ils doivent actualiser périodiquement et sont appelés à renforcer au fil du temps.

La coopération mondiale est cependant traversée par des désaccords sur le partage de l'effort. Les pays industrialisés ont contribué de longue date à l'accumulation des émissions, tandis que de nombreux pays en développement revendiquent la possibilité de poursuivre leur développement et disposent de moyens financiers et techniques plus limités. Les négociations portent donc aussi sur le financement de l'action climatique et sur l'aide à l'adaptation. Les scientifiques, notamment ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé en 1988, évaluent les connaissances disponibles et éclairent les décisions. Ils ne se substituent toutefois pas aux gouvernements, qui doivent décider des politiques à mener. Le cadre de Paris favorise la coopération, mais les contributions nationales ne garantissent pas à elles seules l'atteinte des objectifs collectifs.

À l'échelle régionale et nationale, les objectifs internationaux sont traduits en règles et en politiques publiques. L'Union européenne conduit des politiques communes de réduction des émissions ; son système d'échange de quotas d'émission est lancé en 2005. Les États disposent de leviers majeurs : ils peuvent fixer des normes, orienter les choix énergétiques, investir dans les transports et soutenir la rénovation des bâtiments. Leurs décisions transforment les infrastructures et les pratiques sur le long terme. Elles peuvent cependant susciter des oppositions si les coûts de la transition paraissent injustement répartis entre les ménages, les territoires et les secteurs économiques.

Les collectivités territoriales interviennent à une échelle plus proche des habitants. Communes et régions peuvent développer les transports publics, favoriser les mobilités moins émettrices, orienter l'urbanisme, protéger des espaces naturels ou préparer les territoires aux canicules et aux inondations. Des réseaux de villes, comme le C40, créé en 2005, facilitent les échanges d'expériences et la mise en avant d'objectifs communs. L'action locale reste néanmoins limitée par les budgets et les compétences des collectivités ; elle ne peut remplacer les politiques nationales ni les accords internationaux.

Les acteurs non étatiques contribuent également à la lutte climatique. Les entreprises peuvent réduire leurs émissions, transformer leurs procédés et investir dans des technologies moins carbonées. Mais certaines peuvent aussi ralentir les changements qui menacent des activités établies, ou annoncer des engagements dont les résultats doivent être vérifiés. Les ONG alertent l'opinion, documentent les politiques et défendent les populations vulnérables. Les scientifiques produisent des connaissances, tandis que les citoyens peuvent agir par leurs choix, leurs mobilisations et leur participation au débat public. Ces acteurs ne forment pas un ensemble homogène : leurs moyens et leurs intérêts diffèrent.

La pluralité des acteurs et des échelles peut renforcer l'action lorsqu'elle permet une complémentarité : les accords internationaux fixent un cadre, les États adoptent des politiques, les collectivités agissent sur l'aménagement et les acteurs économiques et sociaux mettent en œuvre ou réclament des transformations. Mais la multiplication des initiatives ne garantit pas leur cohérence. Les engagements peuvent rester insuffisants, se contredire ou ne pas être suivis d'effets. La justice climatique demeure donc essentielle : les efforts doivent tenir compte des responsabilités, des capacités d'action et des vulnérabilités inégales. La coordination, l'évaluation des résultats et leur répartition équitable sont aussi importantes que l'annonce des objectifs.

Conclusion : La lutte contre le changement climatique mobilise des acteurs interdépendants à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. Les États négocient les cadres internationaux et conduisent une grande partie des politiques publiques ; les organisations régionales et les collectivités les déclinent à leur niveau ; entreprises, scientifiques, ONG et citoyens contribuent à l'action et au débat. L'efficacité de cette mobilisation dépend de la cohérence des politiques, du suivi des engagements et d'un partage équitable des efforts.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La lutte contre le changement climatique repose sur l'action coordonnée des États et des organisations internationales, des acteurs régionaux et locaux, ainsi que des entreprises, des scientifiques, des ONG et des citoyens. Son efficacité dépend de la cohérence des politiques, du suivi des engagements et d'un partage équitable des efforts.

Étude critique de documents

10 points

Permanences et mutations des formes de guerre

Question Consigne

Sujet p. 3, 4, 5

> En analysant les documents, en les confrontant, et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez les permanences et les mutations des formes de la guerre dans le monde contemporain.

Démarche. Il faut confronter les deux documents et les replacer dans leur contexte, tout en distinguant les permanences de la guerre — la violence armée et la recherche d'objectifs politiques — de ses transformations : acteurs, espaces et moyens employés. Le document 1 est une carte intitulée « Les ramifications internationales de Daech », publiée par *Courrier international* le 27 octobre 2015. Elle localise des pays pourvoyeurs de combattants étrangers et des franchises ou groupes djihadistes liés à Daech. Elle témoigne ainsi de l'extension transnationale du phénomène, mais ne représente ni l'ensemble des guerres ni leur intensité ; ses informations constituent un état de la situation en 2015.

Le document 2 est un extrait d'une conférence de presse du chef d'état-major des armées françaises, le général Thierry Burkhard, le 11 juillet 2025. Il présente le regard d'un responsable militaire sur l'environnement stratégique et les menaces auxquelles la France doit se préparer. Il souligne notamment le retour de la guerre de haute intensité, la persistance du terrorisme, les menaces hybrides, le rôle de l'information et l'impact du changement climatique. Cette source institutionnelle renseigne sur les préoccupations stratégiques françaises ; elle ne constitue pas une analyse exhaustive de tous les conflits mondiaux.

La problématique est donc : **comment les formes de la guerre dans le monde contemporain associent-elles permanences et transformations ?** On montrera d'abord que la violence armée et les rivalités de puissance demeurent, puis que les acteurs et les espaces concernés se diversifient, avant d'étudier l'hybridation des moyens et l'élargissement des vulnérabilités.

Document	Apports	Portée et limites
Document 1, carte publiée par *Courrier international*, 27 octobre 2015	Localise des pays d'origine de combattants étrangers et des franchises ou groupes djihadistes liés à Daech.	Montre une dimension transnationale à une date donnée ; ne représente pas tous les conflits ni leur intensité.
Document 2, conférence de presse du général Thierry Burkhard, 11 juillet 2025	Évoque la haute intensité, le terrorisme, les menaces hybrides, l'information et le changement climatique.	Point de vue d'un responsable militaire français, centré sur la préparation stratégique ; ce n'est pas un bilan général et neutre des conflits.

I. La guerre conserve des ressorts et des formes classiques.

La guerre reste un affrontement violent poursuivant des objectifs politiques. Les États continuent de mobiliser leurs armées, de défendre ou de conquérir des territoires et de chercher à imposer un rapport de force. Dans le document 2, le général Burkhard estime que l'emploi de la force est devenu un outil central des relations internationales et constate le retour de la guerre de haute intensité. Les affrontements conventionnels et les combats meurtriers n'ont donc pas disparu après la guerre froide. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, commencée le 24 février 2022, illustre le retour d'une guerre interétatique où des armées s'affrontent et où le contrôle du territoire est essentiel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les rivalités de puissance et la contestation de l'ordre international constituent également des permanences. Burkhard évoque la remise en cause de l'ordre établi après 1945, fondé notamment sur le droit international, et la volonté de certains États de promouvoir un ordre alternatif. Son propos reflète une analyse stratégique française, mais il souligne que la guerre reste un instrument de puissance et que la souveraineté des États demeure un enjeu majeur. La carte de 2015, centrée sur Daech et ses ramifications, ne montre pas les conflits interétatiques : elle ne permet donc pas de conclure que le terrorisme aurait remplacé les guerres classiques.

II. Les acteurs et les espaces de la guerre se diversifient.

Aux États et à leurs armées s'ajoutent des groupes armés non étatiques, des organisations terroristes et des réseaux transnationaux. Le document 1 en donne un exemple avec Daech, organisation djihadiste qui a contrôlé des territoires en Irak et en Syrie. La carte distingue des pays d'origine de combattants étrangers et localise des franchises ou groupes djihadistes liés à Daech. Elle met ainsi en évidence une circulation de combattants et une diffusion de l'organisation au-delà de son principal foyer irako-syrien. Les guerres et les menaces qui leur sont associées dépassent donc souvent les frontières des États concernés.

Le document 2 confirme que le retour de la guerre de haute intensité ne fait pas disparaître la menace terroriste. Le général Burkhard relie des risques pesant sur le territoire français à des foyers de crise extérieurs, notamment au Proche et au Moyen-Orient. Il cite l'engagement indirect des armées en Irak pour limiter les capacités de projection de groupes armés. La réponse mobilise aussi les services de renseignement, les forces de sécurité intérieure et la diplomatie. La guerre contemporaine se joue ainsi à plusieurs échelles, du théâtre d'opérations à la sécurité intérieure, et implique plusieurs institutions.

Les documents sont complémentaires sans être équivalents : la carte représente les ramifications de Daech en 2015, tandis que le discours de 2025 propose une vision stratégique plus large des menaces perçues par la France. Le document 2 évoque aussi le contrôle des trafics d'armement dans l'océan Indien et la Corne de l'Afrique, ce qui rappelle l'importance des circulations et des espaces maritimes pour les enjeux de sécurité.

III. Les moyens de la guerre s'hybrident et les vulnérabilités s'élargissent.

Les confrontations contemporaines associent des moyens militaires et non militaires. Dans le document 2, Burkhard qualifie certaines menaces d'« hybrides » et de difficiles à attribuer. Elles peuvent combiner différentes formes d'action afin de tester la détermination d'un adversaire ou de fragiliser sa cohésion nationale. Le chef d'état-major insiste en particulier sur la puissance de l'information : elle sert au renseignement et à la compréhension de l'adversaire, mais peut aussi être utilisée dans une guerre informationnelle visant les perceptions. Ces moyens ne remplacent pas les combats matériels ; ils élargissent les formes de confrontation et peuvent rendre l'identification de l'auteur d'une action plus difficile.

La lutte contre le terrorisme illustre également l'articulation entre action militaire, renseignement, sécurité intérieure et diplomatie. Le général Burkhard explique que les services cherchent à déjouer les attentats tandis que les armées agissent sur des théâtres extérieurs. La guerre ne se limite donc pas au champ de bataille, même si la violence armée demeure fondamentale.

Enfin, Burkhard présente le changement climatique comme un « catalyseur du chaos ». Cette formule désigne un facteur susceptible d'aggraver des crises et des fragilités ; elle ne démontre pas que le changement climatique provoquerait mécaniquement des guerres. Les tensions liées aux ressources ou aux déplacements de population doivent être étudiées selon les contextes politiques, sociaux et historiques. Le document exprime une préoccupation stratégique générale, sans développer de démonstration détaillée de liens de causalité.

Conclusion. Les formes de guerre dans le monde contemporain associent permanences et mutations. La violence organisée, la recherche d'objectifs politiques, les rivalités de puissance et l'importance du territoire persistent, comme le montre le retour de la guerre de haute intensité. Mais les acteurs et les espaces se diversifient : la carte de 2015 met en évidence les ramifications transnationales de Daech, tandis que le discours de 2025 souligne la persistance du terrorisme et la pluralité des moyens de défense. Les menaces hybrides et informationnelles élargissent enfin les formes de confrontation sans faire disparaître les guerres conventionnelles. Il s'agit donc d'une coexistence et d'une combinaison évolutive de formes de guerre, plutôt que du remplacement des unes par les autres.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans le monde contemporain, la guerre conserve des permanences : violence armée, objectifs politiques, rivalités de puissance et importance du contrôle territorial. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 illustre le retour d'une guerre interétatique de haute intensité. Mais les acteurs et les espaces se diversifient : la carte de 2015 montre l'extension transnationale de Daech par les pays d'origine de combattants étrangers et des groupes qui lui sont liés. Enfin, les menaces terroristes, hybrides et informationnelles élargissent les formes de confrontation, sans remplacer les conflits classiques. Les documents montrent ainsi la coexistence de guerres conventionnelles et de formes plus diffuses de conflit.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2026-amerique-nord-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.